

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

DELIBERATION**SEANCE DU 15 AVRIL 2022**

DATE DE LA CONVOCATION 10.04.2022	L'an deux mille vingt-deux et le 15 Avril à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur POGGI Augustin, 1^{er} Adjoint, faisant fonction de Maire Etaient présent(s) : POGGI Augustin, RIOLACCI Jean-Paul (visioconférence), SIMONI Serge, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, <i>Biaggi Jean-Toussaint</i>. Absents : DODEMAN Jean-Claude, <u>Biaggi Jean-Toussaint</u>, PALANDRI Damien.	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE		10
PRESENTS		08
ABSENTS		02
REPRESENTES		01
VOTANTS		09
POUR		09
CONTRE	00	

Monsieur le Augustin POGGI donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :

- Jean-Claude DODEMAN donne pouvoir à Alexandra MULLER

Monsieur le Augustin POGGI a fait appel pour le secrétariat de séance :

Madame MULLER Alexandra a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

OBJET DE LA DELIBERATION : Création d'un terrain de pétanque communal.

Le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de pétanque sur la place principale du village. Le but est de dynamiser ce lieu essentiel à l'animation de la vie sociale du village en particulier en période estivale.

Caractéristique du terrain :

- Surface : 100 m2
- Délimitation du terrain en bois
- Installation de 2 bancs
- Installation d'un éclairage dédié

Enfin il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous les projets concernant l'attribution d'une subvention provenant de la dotation quinquennale de la commune.

Le montant des travaux a été estimé à la somme de 10 520,00 € HT soit 11 572,00 € TTC pouvant être financé de la manière suivante :

PRESTATIONS	Montant € HT	TVA (10%)	Montant € TTC
Création d'un terrain de pétanque communal.	10 520,00 €	1 052,00 €	11 572,00 €
Total	10 520,00 €	1 052,00 €	11 572,00 €

Et pouvant être financé de la manière suivante :

Subventions	%	€
Collectivité de Corse (Dotation quinquennale)	80 %	8 416,00 €
Part contributive de la Commune	20% + TVA (10%)	3 156,00 €
Total :		11 572,00 €

Il demande au conseil municipal de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé du 1^{er} Adjoint
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse l'attribution de la part subventionnable sur la dotation quinquennale de la commune.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint, FF de Maire

